

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 3 FEVRIER 2016

Nombre de Conseillers :

*L'an deux mille seize
le trois février à vingt heure.
Le Conseil Municipal de la Commune de BRUYERES
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de M. Yves BONJEAN, Maire*

En exercice : 23
présents : 20
votants : 22

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 Janvier 2016

Présents : MM. Yves BONJEAN, Philippe GERMAIN, Joseph MORIN, Mme Delphine GREVISSE, M. Roger ELANDALOUSSI, Mmes Marie-José DIDIER-AMET, Mmes Michèle CLAUDEL Françoise FRISONROCHE, MM. Jean-Paul MENIA, Daniel RUZZIER, Mme Valérie LEVEQUE, M. Pascal SONRIER, Mmes, Sylvie VALENCE, Stéphanie SANCHEZ, M. Paulo BATISTA, Mme Michèle PELTIER, MM. Martial HILAIRE, Denis MASY, Jean-Albert HABY et Mme Céline LECOMTE

A donné pouvoir :

Erika DELOY à Yves BONJEAN, Mme Emilie MURARD à Mme Valérie CLAUDEL,

Absent :

M. Daniel CROUVIZIER,

Mme Delphine GREVISSE a été élue Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux si ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 21 Décembre 2015. Aucune observation n'étant faite, il est adopté à l'unanimité.

Décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

*Le Conseil Municipal **PREND ACTE** des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées par le Conseil Municipal au titre de l'article L.2122-22 du CGCT, à savoir :*

-la passation d'un contrat de fourniture d'électricité à prix fixe avec EDF Collectivité à Paris concernant les sites de la piscine et de la station de pompage de Fiménil, sites dont la puissance électrique est supérieure à 36 Kva, à compter du 1er Janvier 2016 pour une durée de trois ans.

–La demande d'ouverture d'une ligne de trésorerie destinée à faire face à un besoin ponctuel et éventuel de disponibilité d'un montant de 200.000 euros auprès du Crédit Agricole Alsace Vosges dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Prêt indexé sur Euribor 3 mois moyenné du mois d'utilisation, assorti d'une marge de 0,95 %*
- Durée : 1 an*
- Paiement des intérêts : Trimestriel*
- Frais de dossier : 400 euros*
- Droit d'entrée : 0 €*

-Les Droits de Prémptions Urbains suivants :

N°	Date de Décision	Droit de Prémption	Situation	Parcelles	Bâti	Non bâti	Usage
35/2015	09/12/2015	NON	16 place Jean Jaurès	Section AA 85	X		COMMERCIAL HABITATION
36/2015	17/12/2015	NON	2 rue Mignonne	Section AD 169 AD 761	X		HABITATION
37/2015	24/12/2015	NON	36 rue Joffre	Section AA 269	X		HABITATION

Communauté de Communes de Bruyères – Vallons des Vosges – Modifications statutaires – 2016-1

Monsieur le Maire rappelle que par délibérations en date des 5 Novembre 2015 et 17 Décembre 2015, le Conseil Communautaire a décidé de modifier les statuts de la Communauté de Communes de Bruyères, Vallons des Vosges.

Il précise que les extraits de délibérations du Conseil Communautaire sont joints en annexe à la présente note d'information.

Il invite donc le Conseil Municipal à délibérer sur ces modifications statutaires.

Le Conseil Municipal,

Vu les délibérations n° 68/2015 en date du 5 Novembre 2015 et des délibérations n° 90/2015 et n° 91/2015 en date du 17 Décembre 2015,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE, à l'unanimité, les modifications statutaires de la Communauté de Communes de Bruyères, Vallons des Vosges, telles qu'énoncées dans la délibération n° 68/2015 en date du 5 Novembre 2015 et dans les délibérations n° 90/2015 et n° 91/2015 en date du 17 Décembre 2015.

Finances – Admissions en non valeur – 2016-2

Monsieur Joseph MORIN, Adjoint chargé des Finances, informe le Conseil Municipal que par courrier en date des 15 Décembre, 21 Décembre 2015 et 12 Janvier 2016, Monsieur le Trésorier demande l'admission en non valeur des sommes de 159,18 €, 32,92 € et 31,97 € (Budget de l'Eau) suite à des ordonnances portant homologation d'une recommandation aux fins de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

Il invite donc le Conseil Municipal à délibérer sur cette affaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la demande de Monsieur le Trésorier en date des 15 Décembre, 21 Décembre 2015 et 12 Janvier 2016 ,

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Joseph MORIN, Adjoint chargé des Finances,
Après en avoir délibéré,*

ACCEPTE, à l'unanimité, l'admission en non valeur pour des sommes de 159,18 €, 32,92 € et 31,97 € (Budget de l'Eau) suite à des ordonnances portant homologation d'une recommandation aux fins de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au mandatement à l'article 6542 de cette somme sur l'exercice 2016 du Budget de l'Eau.

Finances – Redevance pour occupation provisoire du domaine public – 2016-3

Monsieur le Maire rappelle que conformément au décret n° 2015-334 du 25 Mars 2015, l'occupation provisoire du domaine public pour les chantiers de travaux de distribution de gaz donne lieu au paiement d'une redevance d'occupation provisoire du domaine public.

Il précise que cette redevance est complémentaire de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP).

Il informe que l'article 2 de ce décret précise la formule du calcul du plafond de la redevance pour occupation provisoire, à savoir : 0,35 €/mètre de canalisation prévu au décret visé ci-dessus.

Il invite donc le Conseil Municipal à délibérer sur le prix du mètre de canalisation à 0,35 € et sur la revalorisation automatique chaque année par application du linéaire de canalisation arrêté au 31 décembre de l'année N-1.

Le Conseil Municipal,

Vu le décret n° 2015-334 du 25 Mars 2015,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

FIXE, à l'unanimité, les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz exploités par GRDF.

CNP assurances statutaires – Passation d'un avenant – 2016-4

Monsieur le Maire expose aux membres sur Conseil Municipal que la commune de Bruyères a contracté un contrat d'assurance statutaire (CNRACL) avec CNP Assurances par l'intermédiaire du Centre de Gestion des Vosges.

Il précise que le taux de cotisation contracté pour les agents CNRACL était de 0,89 %. En fonction de absentéisme, des arrêts maladie de longue durée, la compagnie d'assurance a décidé d'augmenter le taux global de cotisation proposé pour 2016 à 1,90 %. Il est donc proposé de passer un avenant pour l'exercice 2016.

Il invite donc le Conseil Municipal à se prononcer sur cet avenant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le contrat d'assurance statutaire (CNRACL) avec CNP Assurances par l'intermédiaire du Centre de Gestion des Vosges

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de passer un avenant pour l'exercice 2016.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

Vente terrain ONF – Report de trois délibérations – 2016-5

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibérations en date des 17 Décembre 2010, 15 Décembre 2011 et 15 Janvier 2015, la commune de Bruyères a décidé de céder pour l'euro symbolique une parcelle cadastrée section AA n° 262 d'une contenance de 811 m² à l'ONF.

Il précise que par courrier en date du 23 Décembre 2015, l'ONF nous informe qu'il renonce au bénéfice du terrain constructible ; En effet, leur besoin en extension des locaux ne s'avère plus pressant et les restrictions budgétaires ne permettent plus de mobiliser le financement nécessaire à la construction d'un nouveau siège de l'Unité Territoriale de Bruyères.

Il invite donc le Conseil Municipal à reporter ces trois délibérations.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les délibérations en date des 17 Décembre 2010, 15 Décembre 2011 et 15 Janvier 2015

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de reporter les délibérations en date des 17 Décembre 2010, 15 Décembre 2011 et 15 Janvier 2015, relatives à la vente du terrain ONF.

SMIC des Vosges – Adhésion de collectivités – 2016-6

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération n° 11/2015 en date du 29 octobre 2015, les membres du Comité Syndical du SMIC ont accepté les demandes d'adhésion des communes de GREUX et de LE VALTIN.

Il invite donc le Conseil Municipal à délibérer sur cette affaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

*Vu la délibération n° 11/2015 en date du 29 octobre 2015,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,*

ACCEPTE, à l'unanimité, l'adhésion des communes de Greux et Le Valtin au Syndicat Mixte pour l'informatisation Communale dans le Département des Vosges.

Questions diverses

Madame Françoise FRINSONROCHE demande au membres du Conseil Municipal si la Commune relance les créanciers solvables lors de non-paiement des factures d'eau. Monsieur le Trésorier fait des relances et que l'on doit arriver à des facilités de paiement comme la mensualisation.

La réponse est donnée à Monsieur HABY relative au prix du coût du repas.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la collecte de textile du SICOVAD au profit du Téléthon s'élève à 8.840 tonnes.

Il communique aux membres du Conseil Municipal les vœux de la Commune de Vielsalm.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la teneur du courrier daté du 20 décembre 2015 de Monsieur l'Inspecteur d'académie. Il donne aussi lecture de sa réponse en date du 18 janvier 2016 et du courrier de Monsieur l'Inspecteur d'Académie reçu le 21 janvier 2016 lui argumentant sa décision de fermeture d'une classe sur la commune de Bruyères.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des remerciements du Club Vosgien, de la Chorale Au Clair des Callunes et de l'Association Croq'Arts pour les subventions obtenues.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du prochain conseil le Mercredi 30 Mars 2016 à 20 h.

Messieurs HABY, Hilaire, et Madame PELTIER informe qu'ils ne souhaitent pas participer à la distribution de documents ainsi qu'aux réunions de quartier.

Madame PELTIER demande si la commune peut annoncer les portes ouvertes du Lycée de Gugnécourt. Monsieur le Maire précise que la commune passera l'information à réception de leur demande comme cela est toujours fait.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la réunion "Rencontres Territoriales" organisée par la Communauté de Communes de Bruyères, Vallons des Vosges qui a eu lieu le 1er Février 2016.

Monsieur HABY demande de combien la commune perçoit au titre de la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises pour CIPA.

Madame Delphine GREVISSE informe que la commission économie de la Communauté de Communes de Bruyères, Vallons des Vosges à eu lieu le 28 janvier 2016, et notamment le projet CAMP'US qui n'a pas obtenu un avis favorable.

Monsieur Philippe GERMAIN informe que le SIVOSS reste en l'état et donne l'état d'avancement des discussions engagées avec la Communauté de Communes de Bruyères, Vallons des Vosges au sujet de la piscine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h 25.

Vu pour être affiché le 4 Mars 2016, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Bruyères le 04 Mars 2016,

Le Maire, Yves BONJEAN

RAPPEL DU NUMERO D'ORDRE DES DELIBERATIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE

2016-1 : Communauté de Communes de Bruyères – Vallons des Vosges – Modifications statutaires

2016-2 : Finances – Admissions en non valeur

2016-3 : Finances – Redevance pour occupation provisoire du domaine public

2016-4 : CNP assurances statutaires – Passation d'un avenant

2016-5 : Vente terrain ONF – Report de trois délibérations

2016-6 : SMIC des Vosges – Adhésion de collectivités

M. Yves BONJEAN, Maire,

Mme Marie-José DIDIER-AMET,

*M. Daniel CROUVIZIER
Absent*

M. Philippe GERMAIN,

Mme Michèle CLAUDEL,

Mme Valérie LEVEQUE,

M. Joseph MORIN,

Mme Françoise FRISONROCHE,

M. Pascal SONRIER

Mme Delphine GREVISSE,

M. Jean-Paul MENIA,

Mme Sylvie VALENCE,

M. Roger ELANDALOUSSI,

M. Daniel RUZZIER,

*Madame Erika DELOY,
Pouvoir à Y. BONJEAN*

Monsieur Paulo BATISTA

*Mme Emilie MURARD,
Pouvoir à V. CLAUDEL*

M. Denis MASY,

Mme Michèle PELTIER,

M. Jean Albert HABY,

Mme Stéphanie SANCHEZ,

M. Martial HILAIRE

Mme Céline LECOMTE.